

**Notes pour une allocution de M. Francis Brown Mastropaolo,
directeur des affaires internationales**

**Comparution devant le
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration**

Le 1^{er} février 2022

- Bonjour. Je me présente : Francis Brown Mastropaolo, directeur des affaires internationales de la Fédération des cégeps.
- Je tiens d'abord à remercier les membres du comité de m'avoir invité.
- Je suis ici au nom des 48 cégeps du Québec, établissements d'enseignement supérieur publics fréquentés par 195 000 étudiants, **dont plus de 7000 internationaux parmi lesquels 30 % viennent des pays de l'Afrique francophone.**
- L'accueil d'étudiants internationaux est une priorité des cégeps. Leur nombre augmente d'environ 15 % chaque année. Les cégeps contribuent donc à l'atteinte des objectifs du Canada en matière d'attraction internationale.
- Une récente étude indique que nos membres considèrent que **les procédures d'immigration sont le principal obstacle** au recrutement international. Cela est d'autant plus vrai pour les étudiants en provenance des principaux bassins de recrutement d'Afrique francophone.
- Les cégeps constatent que **le taux de refus de permis d'études pour les candidats de ces pays est depuis plusieurs années très élevé et tend même à s'accroître,**

barrant la route à des milliers d'étudiants pourtant admis dans nos établissements.

- Entre 2015 et 2020, les taux de refus pour 13 pays de l'Afrique francophone **étaient les plus hauts observés, atteignant jusqu'à 80 % pour plusieurs pays**, avec une **moyenne régionale supérieure à 65 %**.
- **Aucune autre région du monde ne peut se comparer.** À titre d'exemple, les importants bassins de recrutement que sont l'Inde et la Chine présentaient respectivement des taux de refus moyens de 35 % et de 17 %.
- Ces taux de refus exceptionnels nous laissent voir qu'un **traitement défavorable est appliqué**, d'une part pour les candidats de **ces pays** et, d'autre part, pour les candidats **qui veulent étudier dans un cégep**.
- Les taux de refus par niveau d'enseignement pour cette même région dégagent une tendance claire : les **taux de refus sont nettement plus élevés au niveau des cégeps**, alors qu'ils diminuent pour les cycles supérieurs de l'université.
- L'année 2020 a été particulièrement préoccupante pour les cégeps : les taux de refus ont oscillé **entre 85% et 100%** pour la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne.

- Les cégeps ont l'impression que **la situation souffre à la fois d'une perspective systémique** du processus d'immigration envers ces pays, et d'une **méconnaissance du système d'enseignement canadien**.
- En clair, les membres de la Fédération des cégeps se questionnent quant à de **possibles biais de traitement** et **d'enjeux opérationnels** du système d'immigration qui pourraient expliquer un résultat aussi désastreux.
- La croissance récente des taux de refus nous force à **remettre en question l'utilisation de systèmes automatisés** de traitement de demandes, tels que le système *Chinook*.
- Par ailleurs, il nous apparaît que la redistribution, en 2020, des dossiers de l'Afrique francophone dans des centres de traitement hors de cette région a eu une incidence sur les taux de refus, contribuant à leur augmentation.
- La situation présente des **impacts importants** pour les cégeps et pour l'ensemble des collectivités qu'ils desservent :
 - les cégeps investissent **des ressources humaines et financières**, en vain;

- ils ont besoin, partout au Québec mais surtout hors des grands centres, de ces étudiants internationaux pour assurer leur mission d'éducation et de développement social, culturel et économique de notre pays;
 - les collectivités ne bénéficient pas **des retombées directes de la présence** de ces étudiants.
- Il y a aussi l'impact lié à l'**incohérence** entre les refus de permis d'études et les autres initiatives gouvernementales :
- le Canada investit **plus de 7 millions par année** pour sa promotion comme destination d'études;
 - le Québec investit **près de 15 millions** dans l'attraction et en bourses d'études pour les étudiants internationaux seulement pour le niveau cégep;
 - Alors que ce sont les directions d'établissements qui procèdent à l'admission des étudiants après une sérieuse analyse, c'est plus souvent l'agent d'immigration qui se prononce sur la validité du parcours de l'individu.
- Enfin, il y a l'**impact réputationnel** : le Canada se targue d'être une destination d'études accessible et accueillante, mais il réserve un **traitement différent selon le pays d'origine**. Une diplomatie simplement basée sur l'image n'est que spectacle et comporte ses limites, surtout pour une jeunesse qui regardera rapidement ailleurs.

- En conclusion, si la problématique des taux de refus de permis d'études est nationale, **elle est particulièrement dommageable pour les cégeps** et l'ensemble de la francophonie canadienne.
- Il semble **que l'acteur responsable des procédures migratoires soit, à lui seul, capable de contrecarrer les efforts des gouvernements, des établissements et, surtout, d'étudiants africains francophones.** Le tout, à notre propre détriment comme nation.
- Nous croyons essentiel que le traitement de demandes de permis d'études soit équitable, juste et transparent pour tous les individus, **sans égard à leur pays, leur langue ou le niveau de formation visé.**
- Nous invitons le comité à faire la lumière sur les processus en cours et à analyser les raisons expliquant les taux de refus des étudiants africains francophones, **en vérifiant s'ils sont victimes de biais tels qu'exposé.**
- IRCC souhaite intégrer de nouveaux systèmes de traitement de permis. Il est prioritaire que ces derniers ne répliquent pas les défauts actuellement constatés.
- Nous demeurons ouverts à la collaboration avec le comité et IRCC sur ces questions, de même qu'à être

partie prenante de toute solution face à la problématique soulevée ici aujourd'hui.

- Je vous remercie.

ANNEXE

**Notes pour une allocution de M. Francis Brown Mastropaolo,
directeur des affaires internationales**

**Comparution devant le
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration**

Le 1^{er} février 2022

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

Année 2015	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	132 723	53 482	71 %	29 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	393	1 127	26 %	74 %
Bénin	225	120	65 %	35 %
Burkina Faso	179	148	55 %	45 %
République du Cameroun	626	2 538	20 %	80 %
République démocratique du Congo	323	907	26 %	74 %
Côte-d'Ivoire	359	369	49 %	51 %
Gabon	35	52	40 %	60 %
Ghana	510	976	34 %	66 %
République du Mali	216	269	45 %	55 %
Maroc	780	816	49 %	51 %
Sénégal	401	1 031	28 %	72 %
Togo	208	155	57 %	43 %
Tunisie	525	609	46 %	54 %

MOYENNE 2015 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE **58 %**

Année 2015	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	24 763	13 955	64 %	36 %
République de Chine	31 834	5 647	85 %	15 %

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

Année 2016	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	161 626	71 732	69 %	31 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	458	1 541	23 %	77 %
Bénin	148	330	31 %	69 %
Burkina Faso	173	223	44 %	56 %
République du Cameroun	506	2 972	15 %	85 %
République démocratique du Congo	341	1 549	18 %	82 %
Côte-d'Ivoire	372	814	31 %	69 %
Gabon	32	79	29 %	71 %
Ghana	484	2 388	17 %	83 %
République du Mali	229	538	30 %	70 %
Maroc	891	913	49 %	51 %
Sénégal	319	1 371	19 %	81 %
Togo	127	460	22 %	78 %
Tunisie	556	566	50 %	50 %

MOYENNE 2016 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE **71 %**

Année 2016	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	43 780	20 467	68 %	32 %
République de Chine	32 761	4 517	88 %	12 %

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

Année 2017	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	205 378	101 982	67 %	33 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	700	2 195	24 %	76 %
Bénin	165	398	29 %	71 %
Burkina Faso	192	262	42 %	58 %
République du Cameroun	532	3 396	14 %	86 %
République démocratique du Congo	274	1 645	14 %	86 %
Côte-d'Ivoire	450	806	36 %	64 %
Gabon	37	76	33 %	67 %
Ghana	373	2 025	16 %	84 %
République du Mali	203	422	32 %	68 %
Maroc	1 131	1 212	48 %	52 %
Sénégal	390	1 218	24 %	76 %
Togo	154	502	23 %	77 %
Tunisie	650	801	45 %	55 %

MOYENNE 2017 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE

71 %

Année 2017	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	71 966	38 840	65 %	35 %
République de Chine	33 497	4 719	88 %	12 %

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

Année 2018	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	227 752	114 898	66 %	34 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	1 161	4 284	21 %	79 %
Bénin	229	583	28 %	72 %
Burkina Faso	251	306	45 %	55 %
République du Cameroun	784	3 387	19 %	81 %
République démocratique du Congo	589	1 979	23 %	77 %
Côte-d'Ivoire	592	953	38 %	62 %
Gabon	56	73	43 %	57 %
Ghana	447	2 096	18 %	82 %
République du Mali	240	416	37 %	63 %
Maroc	1 512	1 393	52 %	48 %
Sénégal	495	1 344	27 %	73 %
Togo	157	662	19 %	81 %
Tunisie	792	756	51 %	49 %

MOYENNE 2018 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE 68 %

Année 2018	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	84 827	44 256	66 %	34 %
République de Chine	30 824	4 644	87 %	13 %

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

Année 2019	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	256 228	169 781	60 %	40 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	2 476	8 460	23 %	77 %
Bénin	361	589	38 %	62 %
Burkina Faso	322	545	37 %	63 %
République du Cameroun	987	5 191	16 %	84 %
République démocratique du Congo	948	3 821	20 %	80 %
Côte-d'Ivoire	851	1 620	34 %	66 %
Gabon	56	128	30 %	70 %
Ghana	948	1 841	34 %	66 %
République du Mali	321	574	36 %	64 %
Maroc	2 354	1 832	56 %	44 %
Sénégal	758	2 297	25 %	75 %
Togo	315	675	32 %	68 %
Tunisie	971	669	59 %	41 %

MOYENNE 2019 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE 66 %

Année 2019	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	111 142	63 407	64 %	36 %
République de Chine	29 308	5 275	85 %	15 %

Demandes de permis d'études (nouvelles demandes) approuvées et refusées par pays de citoyenneté

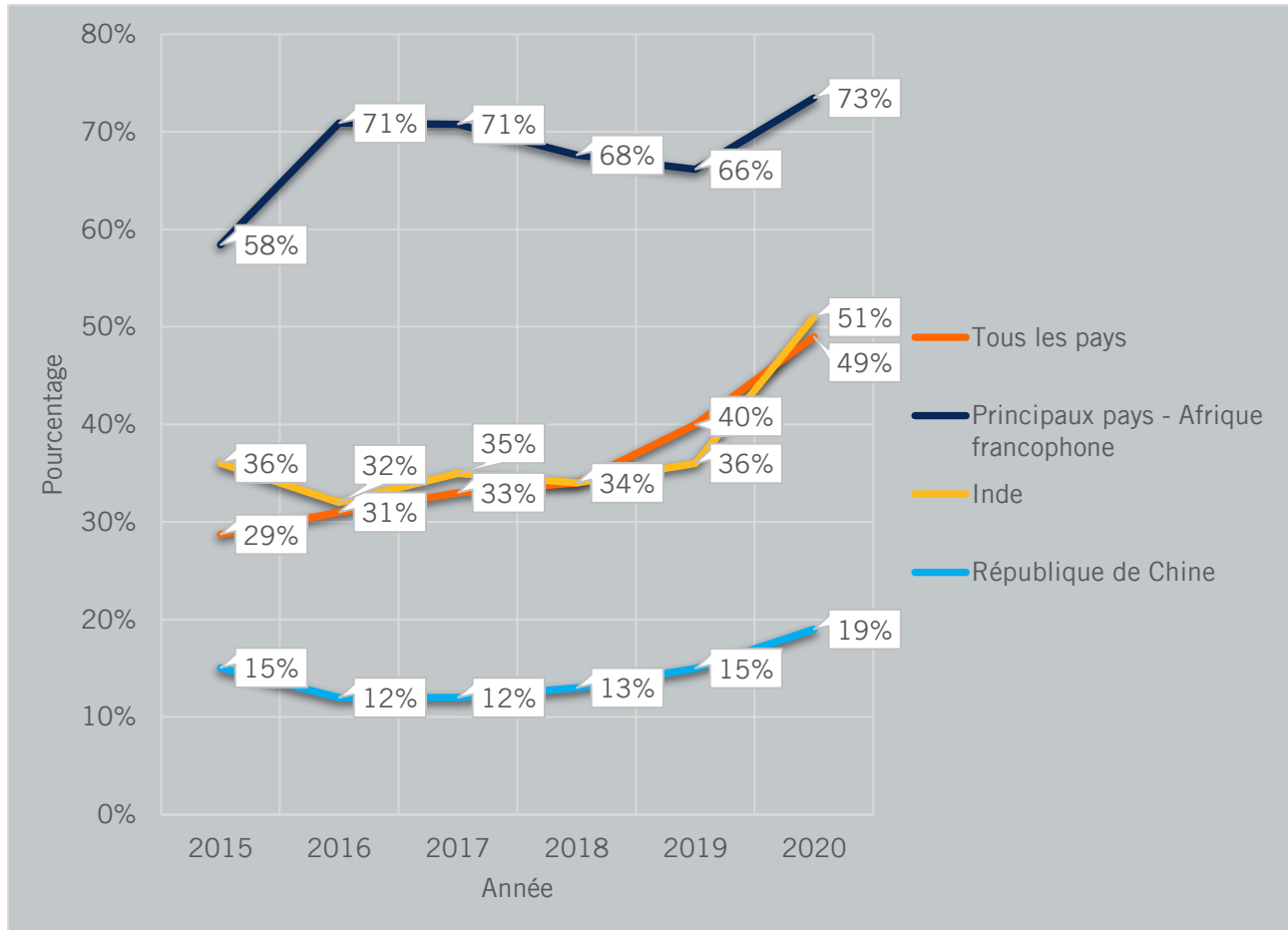
Année 2020	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Tous les pays Total de demandes	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
	113 084	107 510	51 %	49 %

Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Algérie	1 425	8 132	15 %	85 %
Bénin	124	596	17 %	83 %
Burkina Faso	213	440	33 %	67 %
République du Cameroun	449	3 229	12 %	88 %
République démocratique du Congo	426	2 448	15 %	85 %
Côte-d'Ivoire	486	1 372	26 %	74 %
Gabon	35	112	24 %	76 %
Ghana	362	1 629	18 %	82 %
République du Mali	146	342	30 %	70 %
Maroc	1 578	1 305	55 %	45 %
Sénégal	396	1 777	18 %	82 %
Togo	130	602	18 %	82 %
Tunisie	672	379	64 %	36 %

MOYENNE 20120 - PRINCIPAUX PAYS - AFRIQUE FRANCOPHONE 73 %

Année 2020	Nombre de demandes de permis d'études et taux d'approbation et refus			
Pays de citoyenneté du demandeur	Approuvé	Refusé	Taux d'approbation	Taux de refus
Inde	36 783	38 924	49 %	51 %
République de Chine	9 757	2 282	81 %	19 %

Taux de refus, nouvelles demandes de permis d'études



Taux de refus de permis d'études (nouvelles demandes), par pays d'études et par niveau d'enseignement

Pays de citoyenneté	Niveau d'enseignement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Algérie	Cégeps	80 %	84 %	82 %	90 %	87 %	88 %
	Université, baccalauréat	73 %	83 %	80 %	81 %	79 %	86 %
	Université, maîtrise	64 %	65 %	54 %	54 %	57 %	77 %
	Université, doctorat	42 %	19 %	16 %	13 %	24 %	30 %
Bénin	Cégeps	64 %	77 %	73 %	70 %	80 %	100 %
	Université, baccalauréat	36 %	74 %	70 %	76 %	61 %	84 %
	Université, maîtrise	21 %	58 %	64 %	66 %	51 %	78 %
	Université, doctorat	18 %	23 %	50 %	32 %	42 %	32 %
Burkina-Faso	Cégeps	74 %	37 %	89 %	47 %	85 %	87 %
	Université, baccalauréat	40 %	55 %	55 %	49 %	57 %	58 %
	Université, maîtrise	36 %	58 %	51 %	49 %	60 %	62 %
	Université, doctorat	22 %	39 %	41 %	20 %	54 %	55 %
République du Cameroun	Cégeps	81 %	88 %	87 %	82 %	85 %	93 %
	Université, baccalauréat	77 %	84 %	81 %	77 %	84 %	83 %
	Université, maîtrise	66 %	78 %	80 %	71 %	75 %	76 %
	Université, doctorat	39 %	48 %	57 %	59 %	49 %	57 %
République démocratique du Congo	Cégeps	78 %	82 %	86 %	75 %	78 %	91 %
	Université, baccalauréat	76 %	83 %	87 %	76 %	79 %	85 %
	Université, maîtrise	59 %	73 %	81 %	72 %	78 %	79 %
	Université, doctorat	50 %	62 %	64 %	74 %	63 %	56 %
Côte-d'Ivoire	Cégeps	55 %	73 %	84 %	61 %	75 %	76 %
	Université, baccalauréat	43 %	60 %	48 %	52 %	57 %	66 %
	Université, maîtrise	51 %	57 %	62 %	54 %	60 %	66 %
	Université, doctorat	33 %	50 %	63 %	28 %	28 %	39 %
Gabon	Cégeps	38 %	90 %	75 %	63 %	72 %	100 %
	Université, baccalauréat	55 %	67 %	69 %	37 %	64 %	71 %

Pays de citoyenneté	Niveau d'enseignement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Université, maîtrise	56 %	62 %	40 %	47 %	57 %	73 %
	Université, doctorat	60 %	40 %	50 %	33 %	71 %	50 %
Ghana	Cégeps	9 %	75 %	82 %	70 %	70 %	70 %
	Université, baccalauréat	72 %	85 %	79 %	83 %	67 %	81 %
	Université, maîtrise	48 %	74 %	85 %	80 %	56 %	78 %
	Université, doctorat	16 %	21 %	50 %	45 %	25 %	15 %
République du Mali	Cégeps	42 %	85 %	63 %	59 %	84 %	90 %
	Université, baccalauréat	56 %	71 %	55 %	52 %	57 %	69 %
	Université, maîtrise	54 %	59 %	71 %	77 %	51 %	68 %
	Université, doctorat	11 %	10 %	0 %	43 %	33 %	36 %
Maroc	Cégeps	66 %	50 %	54 %	48 %	45 %	55 %
	Université, baccalauréat	37 %	41 %	46 %	46 %	45 %	35 %
	Université, maîtrise	19 %	23 %	19 %	33 %	16 %	21 %
	Université, doctorat	6 %	13 %	6 %	9 %	9 %	7 %
Sénégal	Cégeps	74 %	73 %	73 %	62 %	80 %	85 %
	Université, baccalauréat	71 %	83 %	77 %	77 %	79 %	84 %
	Université, maîtrise	73 %	78 %	71 %	62 %	65 %	74 %
	Université, doctorat	15 %	27 %	47 %	41 %	35 %	50 %
Togo	Cégeps	52 %	94 %	92 %	87 %	68 %	79 %
	Université, baccalauréat	47 %	83 %	75 %	82 %	71 %	89 %
	Université, maîtrise	33 %	63 %	75 %	75 %	59 %	74 %
	Université, doctorat	35 %	20 %	15 %	44 %	27 %	42 %
Tunisie	Cégeps	65 %	64 %	49 %	73 %	63 %	62 %
	Université, baccalauréat	63 %	63 %	61 %	52 %	34 %	29 %
	Université, maîtrise	7 %	17 %	33 %	33 %	22 %	15 %
	Université, doctorat	7 %	10 %	15 %	8 %	11 %	0 %